



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Nadjoua  
BELHADEF  
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

## **OBJET : PATRIMOINE**

### **Rénovation de la salle de Flore et des locaux attenants – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre – Demandes de subventions**

En 1688 est livré le bâtiment des États de Bourgogne, destiné à accueillir les réunions des représentants des trois ordres d'Ancien Régime : le clergé, la noblesse et le tiers État. Ce chantier marque le point de départ d'une profonde transformation de l'ancien hôtel ducal, devenu logis du Roi et des gouverneurs de Bourgogne. La réalisation de ce vaste complexe architectural allait toutefois s'étaler sur plus d'un siècle.

C'est au premier étage de l'aile donnant sur la rue des Forges qu'est aménagée la salle des Festins. Jusqu'en 1788 et l'achèvement de l'aile de l'école de dessin, ses élèves sont installés dans la salle des Festins. La conception de la salle traduit cette nécessité des premiers temps : les fenêtres placées relativement bas permettent d'assurer un éclairage optimal de l'espace et des tables de travail des élèves. Lors de chaque tenue des États, les élèves doivent déménager leurs modèles au couvent des Cordeliers.

Charles-Joseph Le Jolivet est chargé de la réalisation du décor de la salle. Un premier projet est présenté en 1780 mais jugé trop dispendieux. Le second projet présenté en février 1783 est retenu. La direction des travaux est confiée au directeur de l'école de dessin, François Devosge, qui associe probablement ses élèves à leur exécution. L'ensemble est achevé en 1786.

De part et d'autre de la salle, deux vestibules achèvent la pièce. Celui faisant office d'accès à la salle contenait une Junon en marbre, sculptée à Rome d'après l'Antique par Antoine-Henri Bertrand (1773). Le vestibule situé à l'autre extrémité de la salle était orné d'un Apollon du Belvédère en marbre, sculpté à Rome d'après l'Antique par Charles Renaud (1779). Ces deux statues ont été déplacés en 1791 vers le musée de l'École de dessin, puis remplacés par des statues identiques, mais en plâtre.

Peu de temps après son achèvement, la salle des Festins est victime des affres de la Révolution française. La décoration est détériorée, en particulier les armes des princes de Condé qui étaient peintes au plafond. De la même manière, les noms des villes inscrites sur les trophées au-dessus des fenêtres – rappels des victoires monarchiques – sont supprimés.

Au même moment, la salle des Festins acquiert son nom actuel, celui de « salle de Flore ». Ce nom lui est donné par extension du nouveau nom de la cour qu'elle domine. En effet, l'ancienne cour des États de Bourgogne est renommée en « cour de Flore », sans doute en raison des cornes d'abondance ornant le dessus du porche de l'aile nord, au sein de laquelle est installée la salle des festins. Flore est une divinité agraire romaine, symbole de fertilité et d'abondance. En 1831, une grande partie de l'ancien palais est racheté par la Ville de Dijon afin d'y établir l'hôtel de Ville. La salle trouve ainsi des usages variés pour le déroulement de réception, cérémonie et autres activités variées. Ces usages successifs sont à l'origine d'une détérioration progressive de la salle.

La salle de Flore et le salon des Statues sont restés en l'état depuis la restauration de 1966.

Néanmoins, l'état général est dégradé :

- Assombrissement général du décor peint en faux marbre et des trophées mou-lés en haut-relief de teinte vert bronze, dû à une couche de particules déposée au fil du temps (suie, poussières, etc.),
- Assombrissement général renforcé par le jaunissement prononcé des anciens vernis à l'huile, flagrant sur les décors muraux,
- Fissurations et décollements de peinture provoqués par les remontées d'humidité, notamment au niveau des fenêtres,
- Impression d'inconfort dans la salle de Flore dû aux fenêtres qui génèrent des courants d'air, à l'éclairage inadapté, au système de chauffage par soufflage d'air chaud dans des caissons positionnés sous les fenêtres,
- à la mauvaise acoustique de la salle.

- Les salles annexes qui sont utilisées comme stockage et salles techniques présentent également des défauts : Dégradations des murs et sols avec le passage des divers stockages

- Gestion des stockages et des locaux : le stockage des mobiliers et éléments de cuisine et de réception nécessaires au bon fonctionnement de la salle de Flore, en sa qualité de salle de réception n'est plus adapté et demande à être rationalisé :

- Manque de zones dédiées au stockage (actuellement, faute d'espace de rangements, sont entreposés des charriots de verres, les sonos, les coffres de pupitre, des racks de chaises, etc., dans le salon Minerve et autres salles annexes),
- Zones à redéfinir, afin de redonner son prestige à ces espaces patrimoniaux,
- Amélioration et rénovation de la zone cuisine.

- Accessibilité PMR de la zone :

- Adaptation des sanitaires
- Accès depuis le rez-de-chaussée : ascenseur ou autre système adapté, pour étude

Pour piloter cette opération, il est proposé de désigner un maître d'œuvre en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 1 800 000 € TTC (valeur 10-2023). La part prévisionnelle des travaux est estimée à 1 100 000€ HT.

Les études se réaliseront sur l'année 2024, et les travaux seront à programmer ultérieurement.

Dans le contexte actuel de forte inflation, cette enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'une révision de prix sur la période allant du démarrage à la fin prévisionnelle du chantier.

Le financement est prévu comme suit :

Ville de Dijon : 1 800 000,00 € TTC

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre cofinanceur potentiel.

Des interventions ponctuelles en dehors des périodes d'utilisation pourront être envisagées en 2025. Les travaux proprement dits de la salle nécessiteront une fermeture complète de l'espace à une date ultérieure.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la salle de flore et des locaux attenants ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 1 800 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre et toute autre procédure permettant la réalisation de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN